

Rapport Moral et Rapport d'activité 2018

L'année 2018 m'a conduit à prendre la présidence de l'AIST La Prévention Active, succédant ainsi à Jean-Pierre Lavigne, dans un esprit de continuité pour les projets engagés précédemment et de mise en œuvre de nouveaux indispensables pour la poursuite de l'adaptation de notre association aux enjeux de la santé au travail.

Mais au-delà de ces réflexions propres à notre service, nous avons été confrontés à l'été 2018 à la publication d'un rapport remis en Août par la Députée du Nord Charlotte Lecocq, en réponse à une commande du Premier ministre. Ce rapport propose de transformer radicalement le modèle de la Santé au travail en France.

Dans la foulée, le gouvernement a annoncé la refonte du système de santé dans un souci de simplification et d'une plus grande efficacité, faisant abstraction de la dynamique actuelle de transformation des services de santé au travail interentreprises initiée depuis la loi travail de 2016, et sans disposer de données sur l'image ou les résultats réels des services.

Ce rapport dont nous partageons en partie les constats et les objectifs nous a grandement inquiétés pour ce qui est des moyens envisagés pour résoudre les difficultés auxquelles sont confrontés les entreprises en termes de santé et de prévention.

Malheureusement, les moyens imaginés pour infléchir ces constats et atteindre ces objectifs ne s'inspirent nullement des réussites existantes dans le pays et dans les services comme le nôtre, mais ne consistent qu'à reproduire des principes déjà mis en œuvre dans d'autres secteurs comme par exemple la formation professionnelle.

Le projet de réforme porté par ce rapport consistait en la disparition des services de santé de proximité administrés par les employeurs du territoire que nous sommes, qui seraient remplacés par une structure régionale basée à Lyon en ce qui nous concerne, administré par les partenaires sociaux mais également la DIRECCTE et financé par des prélèvements effectués par l'URSSAFF.

Ce schéma visant à étatiser la santé au travail nous a inquiété tant localement qu'au niveau de PRESANSE National et nous a conduit tout au long du second semestre 2018 et en 2019 à agir auprès des partenaires sociaux représentant des employeurs et des salariés, des élus et des médias pour les alerter sur les risques principaux que nous associons à un tel schéma :

- La perte de la proximité et donc de l'adaptabilité de nos actions à la réalité de notre territoire.
- La perte de la maîtrise des coûts et des moyens financiers synonyme d'une hausse des tarifs et d'une perte de réactivité.
- La disparition des actions pluridisciplinaires qui comme le bilan d'activité 2018 le démontre nous permet aujourd'hui d'être beaucoup plus proche de nos adhérents.

Dans ce contexte incertain et menaçant, PRESANSE National qui représente l'ensemble des services de Santé au Travail en France, a donc commandé au mois d'Avril 2019, à l'institut Harris Interactive, une enquête indépendante approfondie auprès d'un échantillon représentatif de 410 dirigeants d'entreprises de 1 à 249 salariés pour recueillir la vision de ses principales parties prenantes.

Le premier enseignement positif est que les sujets de santé au travail sont perçus comme des enjeux prioritaires pour les employeurs du secteur privé.

Pour 72% des dirigeants de TPE/PME, les Services de Santé au travail disposent d'une image positive et plus particulièrement dans les entreprises de plus de 50 salariés (85%).

Ils sont également 76% à apprécier le professionnalisme des équipes et des intervenants en Santé au Travail.

Les Services de Santé au Travail sont généralement considérés comme dignes de confiance (77%), indispensables (68%) et à l'écoute des besoins (60%).

Cette perception contraste avec les verbatims plutôt négatifs recueillis par la mission conduite par Mme Lecocq et qui justifiaient pour partie une remise en cause profonde. Elle confirme, en revanche, les études de satisfaction conduites par les SSTI auprès de leurs entreprises adhérentes, dont nous avons été à l'AIST La Prévention Active un des précurseurs.

Un second volet de cette enquête a été réalisé sur les salariés de nos entreprises adhérentes, elle a été présentée au Salon Préventica, par PRESANSE et là encore, contre toute attente cela est favorable à nos services. Je ne vais pas vous en faire le détail mais Pascal Jouvin notre Directeur pourra le faire si cela vous intéresse.

Comme vous le voyez vos instances de gouvernance tant Nationales, Régionales que Locales ont été particulièrement actives tout au long de l'année 2018, Pascal Jouvin Directeur et moi-même avons été très présents dans ces instances pour défendre vos intérêts.

En ce qui concerne notre association :

- Le Conseil d'administration paritaire mis en place en juillet 2018 suite à notre précédente Assemblée Générale est composé de 10 représentants employeurs et de 10 représentants salariés dont Monsieur Sugier représentant salarié qui en est trésorier conformément à la règlementation. 5 autres représentants employeurs complètent le Bureau.
- Le Conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises et le Bureau 5 fois. La Commission de Contrôle et la Commission Médicotechnique ont fait de même à 4 occasions.

Au-delà des habituelles actions conduites par un Conseil d'administration concernant l'arrêté des comptes et les budgets, l'année 2018 aura également été l'occasion de prises de décisions importantes alimentées par les réflexions des différentes commissions mises en place :

- Finances Juridique et Ethique dont le Président est Jean-Yves Resche,
- Pilotage du projet de service dont le Président est Luc Deville,
- Informatique Réseau et innovation dont le Président est François Maeder

- Positionnement des centres dont le Président est François Bigot,
- Communication dont le Président est Olivier Bérioux,
- Commission BIAPI dont le Président est Gérard Sugier,
- Ainsi que La Commission de contrôle présidée par Pascal Sedlak et la Commission médicotechnique.

Toutes ces commissions ont travaillé avec les équipes sur :

- Validation du projet de service 2018-2023.
- Validation du dossier de demande d'agrément qui a été validé par la DIRECCTE début 2019 pour une durée de 5 ans.
- Mise en place d'une assistance sociale au sein de la cellule « maintient dans l'emploi ».
- Renforcement du budget de maintenance et de mise à niveau de nos centres votés en septembre 2018 et mis en œuvre fin 2018.
- Construction d'un nouveau centre à Ambert, agrandissement de Riom...
- Lancement d'une réflexion sur une optimisation de nos sites sur l'agglomération clermontoise.
- Mise en place de nouvelles commissions pour accélérer nos actions d'améliorations :
 - Commission informatique, pour améliorer la sécurité, l'unicité et la continuité des dossiers médicaux et répondre aux évolutions réglementaires RGPD et l'hébergement des données de santé.
 - Commission communication pour améliorer la connaissance de nos actions par les entreprises afin de mieux les connaître.

Toutes ces décisions stratégiques sont aujourd'hui, mises en œuvre ou en cours.

Enfin, je tenais aujourd'hui à mettre en avant le niveau d'activité tout à fait remarquable que le service a mis en œuvre au cours de l'année 2018. L'ensemble des équipes médicotechniques et des fonctions supports présentes au sein de nos 21 centres sur tout le territoire ont ainsi contribué par leur activité au déploiement d'actions de prévention et de maintien en emploi.

De façon très factuelle, 2018 c'est :

- 90 000 visites médicales réalisées par les médecins, leurs assistantes médicales et les infirmiers.
- 3 100 entreprises qui ont bénéficié d'interventions des préventeurs, médecins et infirmiers pour les accompagner dans leurs actions de prévention.
- 5 000 actions de maintien dans l'emploi réalisées par nos médecins ou notre cellule de maintien dans l'emploi.
- Une diminution de 25% du nombre de salariés déclarés inaptés par rapport à 2017.
- Plus de 30 ateliers organisés sur le territoire pour former les employeurs et leurs représentants aux risques chimiques, au document unique, à la lutte contre les addictions ou à la prévention des Risques Psycho-Sociaux.

- Des modules de E-learning mis en ligne pour vous permettre de sensibiliser et former vos collaborateurs à plus de 10 risques présents dans les entreprises et répondre ainsi à votre obligation au regard des actions à conduire dans le prolongement de votre document unique.

A l'occasion de cette Assemblée Générale, je tiens à remercier, l'ensemble des administrateurs de l'AIST- La prévention active pour leur implication dans le fonctionnement de cette association et leur contribution à toutes les actions décidées en 2018.

Je remercie également toutes les équipes médicotéchniques et supports, pour la mise en œuvre efficace de ces actions et pour leur implication à faire de notre association un service de santé référent dans bien des domaines au niveau national.

Vous ignorez peut-être en partie, les différentes ressources que nous pouvons mettre à votre service, aussi je vous encourage à en prendre connaissance via notre site internet, vos interlocuteurs habituels ou la Direction du service.

Soyez convaincu que l'AIST- La Prévention Active n'a qu'une prétention aujourd'hui être votre partenaire Santé Travail pour garantir la santé et l'emploi de tous au sein de vos entreprises, pour cela nous avons besoin de votre confiance. En 2019 notre projet est de tout mettre en œuvre pour la mériter.

Je vous remercie de votre attention.

André Couyras
Président AIST La prévention active.

